

# ASSEMBLEE NATIONALE

12 avril 2005

---

RÉGULATION DES ACTIVITÉS POSTALES  
(Deuxième lecture) - (n° 2157)

## AMENDEMENT

N° 197

présenté par  
M. Daniel PAUL  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 7**

Après les mots : « service universel postal », supprimer la fin de la première phrase du premier alinéa du I de cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer la création effective de ce fonds, sans la soumettre à l'avis de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.